

Antoine, 3 ans, Charlotte 1 an; 1 fusil; 1 vache; 4 arpents en valeur.” (1)

Dans son “Plan général de l’Etat présent des missions du Canada fait en l’année 1683,” Mgr de Laval écrit :

“Montapeine est distant de Québec d’une lieue et demie; il y a 7 familles et 41 âmes.” (2)

Inutile de dire qu’il s’agit ici du fief de Vincennes. Le fief de Vitré ou Montapeine n’était pas même encore concédé. Ce nom de Montapeine appliqué dès 1683 au fief de Vincennes ou à la partie ouest de la paroisse de Beaumont indique bien qu’il est d’origine purement locale. Les terres du premier rang de la seigneurie de Vincennes sont, comme disent les habitants canadiens, presque *planches*. Elles montent à peine. N’est-ce pas cette particularité physique qui fit donner à l’endroit le nom de “Montapeine” par les habitants qui se trompent rarement dans le choix de leurs noms.

Le 25 octobre 1694, Jean-Baptiste Bissot de Vincennes vendait la moitié franche du fief et seigneurie de Vincennes à Louis Marchand, habitant de Québec, pour le prix de 2,500 livres, payables, savoir 1000 livres au bout d’un an, 1000 livres au bout de deux ans, et 500 livres au bout de trois ans. (3)

Louis Marchand ne put payer son acquisition ou bien il y eut transaction subséquente entre lui et Jean-Baptiste Bissot de Vincennes puisque ce der-

---

(1) Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens-Français*, tome V, p. 76.

(2) Mgrs Têtu et Gagnon, *Mandements des Evêques de Québec*, vol. premier, p. 120.

(3) Acte de Chambalon, 25 octobre 1694.